



JOURN@L FOOT

N°416 DU JEUDI 18 AVRIL 2019

LA SEMAINE EN BREF...

ATTENTION

- Nous rappelons aux Présidents de clubs, que tous leurs joueurs, pratiquants, encadrants, dirigeants doivent être licenciés afin d'être couverts par l'assurance de la MNS, dans le cadre de leur activité au sein du club.
- A défaut, leur responsabilité PERSONNELLE pourrait être engagée en cas d'accident.
- Il ne reste plus que quelques semaines (**dernier délai le 30 avril**) pour faire le nécessaire en particulier auprès des enfants qui viennent de débiter le foot animation ou qui vont participer à vos différents stages durant les prochaines vacances.
- Nous rappelons que la licence «dirigeant» est gratuite pour les titulaires d'une licence «éducateur» ou «arbitre».

IMPORTANT - RAPPEL

Concernant les **changements d'horaire ou de lieu** : la Commission rappelle à tous les clubs que les changements de lieu et /ou d'horaires doivent être validés par le club adverse et transmis à la commission pour le lundi précédent la rencontre à 16h.

Au-delà aucun changement ne sera accepté.

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1

DISCIPLINE P3

COUPES P5

ARBITRAGE P5

REGLEMENTS P6

FEMININES P9

TECHNIQUE P10

JEUNES P12

FORMATION P14

STATUT EDUCATEURS P15

- **NOTE AUX TRESORIERES**

Liste des clubs non à jour du règlement de leur facture :
GREMIO FUTSAL – SEYNOD FUTSAL

- **MEDAILLES DE DISTRICT**

Les clubs désireux de proposer des récompenses de District pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés de faire une demande par courrier ou mail au secrétariat du District.

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

Le temps d'activité à comptabiliser est celui de dirigeant, éducateur ou arbitre. Le temps où la personne n'est que joueur n'est pas comptabilisé dans les 10 ans.

RAPPEL :

Une seule récompense par club, par année sportive. Le club fêtant un anniversaire peut solliciter plusieurs médailles (3 au maximum). Elles pourront alors être remises à cette occasion. Nous informer dans ce cas, de la date de la remise. La personne proposée pour la récompense, doit être licenciée. Toute fiche ne portant pas ce numéro de licence, ne sera pas retenue. L'imprimé de demande est disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs ». Les clubs doivent nous le faire parvenir **pour le 30 Avril 2019 dernier délai.**

- **DATES A RETENIR**

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable.**

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger - Formulaires divers - Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

CORRESPONDANCE

CLUBS : FC Semine : Invitation 40ème anniversaire

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

FC Vuache – Fillinges – ETS Chilly

Commission de Discipline :

M. Doussan – M. Alves – M.Rosenbaum – M.Altunok – M.Guérin – M.Ibrahima – De Sousa - FC Semine – Haut Giffre FC – US Divonnaise – Annecy Portugais – FC Ballaison – FC Chéran – Marignier SP – Sillingy – Annecy Port.

Commission des Jeunes :

Gpt Jeune de l'Épine – US Annemasse – FC Frangy – FC Saleves – Gpt Football Albanais – FC Chéran – US Argonay – FC Vallée Verte – Beaumont Collonges FC – FC La Filière – Bonne AC – AS Evires – ETS St Jeoire La Tour – US Vougy – Gpt Jeune Marin Champanges – Gpt Club des Usses – FC Brevon – ETS Seynod – FC Cranves Sales – GJBB – Thonon Evian FC – FC Salèves – SCMVA – US Divonnaise – GJ Anthy Margencel – Haut Giffres FC – JS Reignier - M.Chassot – M.Witindi – M. Gachon – M.Chagnoux

Commission Sportive:

AS Evires – FC Frangy – ETS Amancy – FC Aravis – CS Megève – AS St Genis Ferney Crozet – AS Ferney Voltaire – FC Villy le Pelloux – Futsal Lac Annecy

Commission Féminine :

FC Cluses – FC Ambilly Féminin

Commission des Arbitres :

M.Doussan – M.Dupont – M.El Younoussi – M.Rodriguez – M.Ouechtati – M.Bois – M. Bernardo – M. Fillion Robin - M.Karazeybek – M. Baty – M.Korkmazyurek
SCMVA

Commission des Coupes :

Foron FC

Commission du Statut de l'Arbitrage :

CS St Pierre en Faucigny - M.Karazeybek

Commission des Délégués :

Allinges

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du lundi 14 avril 2019

Publié le jeudi 18 avril 2019

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : MOSCATO Grégoire.

Membres présents : Pierre BERNARD, Jean-Denis ROUX, Alain ROSSET, Philippe CHEVRIER, Denis MOUCHET, Jean Denis ROUX, Sandrine DEGORNET.

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

- **DEMANDES DE RAPPORTS**

FC CESSY GEX :

Match n°20642430 du 31/03/2019 – Seniors D4 – POULE B

AS CORNIER – FC CESSY GEX 2

Demande de rapport au joueur KHIAR Rayane (CESSY GEX) sur son comportement et les propos tenus à l'encontre de l'arbitre, et ce, pour le samedi 20/04/2019, dernier délai.

FC VUACHE :

Match n°20830910 du 30/03/2019 – Seniors D5 – POULE C

FC VUACHE 2 – US CHALLEX 2

Demande de rapport au joueur FOL Ludovic (VUACHE) sur son comportement à l'encontre du joueur n°7, et ce, pour le samedi 20/04/2019, dernier délai.

THOMAS Valentin (arbitre)

Match n°21145507 du 06/04/2019 – U20 D3 – POULE B

CRAN OLYMPIQUE – GJ PAYS MONT BLANC

Demande de complément de rapport à l'arbitre de la rencontre sur le motif de l'exclusion du joueur N° 6 du GJ PAYS MONT BLANC, et ce, pour le samedi 27/04/2019, dernier délai.

US CHALLEX:

Match n°20642039 du 07/04/19 – Seniors D3 – POULE B

FC FRANGY – US CHALLEX

Demande de rapport au joueur SACHET Kevin (CHALLEX) sur son attitude et les propos tenus à l'encontre de l'arbitre, et ce, pour le samedi 27/04/2019, dernier délai.

FC BALLAISON :

Match n°20641473 du 06/04/19 – Seniors D1

FC BALLAISON – FC THONES

Demande de rapport au club du FC BALLAISON sur le comportement du public et les propos qu'il a tenu à l'encontre des arbitres, et ce, pour le samedi 27/04/2019, dernier délai.

- **CONVOICATIONS AUDITIONS**

Dossier n° 35 – 415/53346.2 :

**Match n° 20830910 du 30/03/2019 – Séniors D5 – Poule C
F.C. VUACHE 2 – U.S. CHALLEX 2**

Sont convoqués le lundi 29/04/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

DAHAM ZIN Habidin

Pour F.C VUACHE:

Le président ou son représentant
RYSER Mike, éducateur
MUHLEMATTER Nadine, arbitre assistant
BRUN Emmanuel, délégué
MERMINE Yannick, capitaine
LAUSENAZ GRIS Rémi, joueur n°12

Pour U.S CHALLEX :

Le président ou son représentant
ZIMMERMANN Cyril, éducateur
RAPHOZ Fabrice, arbitre assistant
MARTINELLI Nathan, capitaine

Dossier n° 32 – 416/50516.2 :

**Match n° 20642438 du 06/04/2019 – Séniors D4 – Poule B
A.G. BONS EN CHABLAIS II – A.S. FERNEY VOLTAIRE**

Sont convoqués le lundi 06/05/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

ROSENBAUM Benjamin

Pour A.G. BONS EN CHABLAIS:

Le président ou son représentant
DI LUNA Claude, éducateur
COTTANCEAU Clément, arbitre assistant
GONCE Damien, délégué
HUARD Cédric, capitaine

Pour A.S. FERNEY VOLTAIRE :

Le président ou son représentant
BOUGHABA Ismael, arbitre assistant
IBRAHIM Moustapha, éducateur
ZARHOUNI Loutfi, capitaine
EL GAZOUANI Loutfi, joueur n°11

- **DOSSIER REMIS A L'INSTRUCTION**

Dossier n° 33 – 414/54041.1 :

**Match n°21108445 du 24/03/2019 – U15 D2 – Poule A -
AMPHION 1 – GJ BONS/BALLAISON 1**

COMMISSION DES COUPES

Président : Pierre BERNARD

- **COUPES DE DISTRICT**

Tous les matchs de Coupes ont été joués ce week-end.

Merci à la Commission des Arbitres d'avoir assuré tous les matchs Seniors par des triplètes et aux délégués qui ont assisté les ¼ de finales Seniors Féminines.

Les prochains matchs concerneront les 1/8^{ème} de finales U17 et U15 sur le week-end du 27 et 28 avril.

Tirages des ¼ de finales masculins et ½ finales Féminines, avec remise des maillots par notre partenaire le CREDIT MUTUEL, le mardi 30 avril dès 19h00 à l'ESPACE 55, POISY.

Présence obligatoire pour les équipes Seniors qualifiées, 2 représentants maximum par club.

Les clubs intéressés pour recevoir les finales de Coupes sont priés de nous faire parvenir la demande avant le 30 avril 2019.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

- **Auditions du lundi 8 avril 2019 à 18h30**

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Delphine BARATAY, Raphael BARBARROUX, Antoine BLANCHET, Stéphane CROMBET, Jean-Paul DREVAULT, Jérôme JAGENEAU, Mike MOMONT, Patrick MOREAU.

Assiste : Jérôme MENAND (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage).

Suite à différents dossiers en cours, convocation de plusieurs arbitres pour être entendus par la Commission.

- 4 dossiers ont été classés sans suite.
- 1 dossier a fait l'objet d'une mesure de non désignation de 7 jours.
- 1 dossier a fait l'objet d'une mesure de non désignation de 15 jours.
- 1 dossier a fait l'objet d'un avertissement.
- 3 dossiers ont fait l'objet d'une remise à disposition du club.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Mr Pierre BERNARD et Mr Philippe CHEVRIER

Secrétaire : Mr. LAGRANGE Jacques

Réunion du 15/04/2019

Publiée le 18/04/2019

- **DECISIONS**

MATCH n° 20755474

DOSSIER N° 416/44 : CHILLY 2 – SILLINGY 2 – SENIORS FEMININES D2 Poule B du 07/04/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de CHILLY concernant le fait que « des joueuses du club de SILLINGY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jours ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que la joueuse BONTAZ Anaïs, licence n° 2543907534 a participé à la rencontre sus nommée alors qu'elle a participé à la rencontre SILLINGY 1 / VALLEIRY 1 du 31/03/2019, dernière rencontre officielle de l'équipe 1 du club de SILLINGY ce qui n'est pas conforme à l'article 167-2 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SILLINGY 2 pour en reporter le gain à l'équipe de CHILLY 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20755090

DOSSIER N° 416/45 : BALLAISON/BONS 1 – MEYTHET 1 – SENIORS FEMININE D1 du 07/04/2019

Au fond :

L'arbitre a arrêté la rencontre à la 49', l'équipe de BALLAISON/BONS 1 ne présentant plus que 7 joueuses sur le terrain ce qui n'est pas conforme à l'article 159 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de BALLAISON/BONS 1 pour en reporter le gain à l'équipe de MEYTHET 1 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultat :

BALLAISON /BONS 1 : -1pt

MEYTHET 1 : 3 pts

BALLAISON / BONS 1 : 0 but

MEYTHET 1 : 8 buts

MATCH n° 20642439**DOSSIER N° 416/46 : ARTHAZ SPORTS 1 – FILLINGES 2 – SENIORS D4 Poule B du 07/04/2019****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de FILLINGES concernant le fait que « les joueurs NATHAN GRIMOIN et ALEXIS GOMES sont en état de suspension au jour de la présente rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que les joueurs :

GRIMOIN Nathan, licence n° 2544118231 a été exclu lors de la rencontre ESCO 2 / ARTHAZ SPORTS 1 D4 Poule B DU 30 mars 2019

GOMES Alexis, licence n° 2545070545 a été exclu lors de la rencontre ESCO 2 / ARTHAZ SPORTS 1 D4 Poule B DU 30 mars 2019

Ces deux joueurs nonobstant une éventuelle sanction qui pourrait leur être infligé par la Commission de Discipline étaient en tout état de cause automatiquement suspendus lors de la rencontre suivante soit en l'espèce ARTHAZ SPORTS 1 / FILLINGES 2 du 7 avril 2019.

Ils ne pouvaient de ce fait participer à la rencontre sus nommée.

A titre subsidiaire, la Commission des Règlements sanctionne les joueurs GRIMOIN Nathan et GOMES Alexis : voir sanction sur FootClubs.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ARTHAZ SPORTS 1 pour en reporter le gain à l'équipe de FILLINGES 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultat :

ARTHAZ SPORTS 1: -1pt

FILLINGES 2: 3 pts.

ARTHAZ SPORTS 1: 0 but

FILLINGES 2: 2 buts

MATCH n° 20642700**DOSSIER N° 416/47 : VUACHE 1 – AMANCY 2 – SENIORS D4 Poule D du 06/04/2019****En la forme :**

La réserve d'après match formulée par le club de VUACHE concernant « la participation d'équipiers premiers sur l'ensemble des joueurs d'AMANCY inscrit sur la feuille de match et ayant participé à la rencontre » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Cette réclamation ne correspond à aucune prévue par les Règlements Généraux. La notion d'équipiers premiers » n'existant pas. Il convient aujourd'hui de parler éventuellement « d'équipiers supérieurs ».

A titre subsidiaire, aucun joueur d'AMANCY 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre CULOZ GD COLOMBIER 1 / AMANCY 1 R3 Poule J, dernière rencontre officielle de l'équipe d'AMANCY 1.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

NOTE AUX CLUBS ENCORE QUALIFIES EN COUPE DE DISTRICT

La notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer durant toute la Coupe de District

NOTES AUX CLUBS CONCERNES**Situation de SEYNOD FUTSAL :**

Suite à la décision de la Commission Régionale des Règlements de la Ligue en date du 25 mars 2019 (voir PV N° 433 du 28/03/2019) de déclarer SEYNOD FUTSAL 1 forfait général pour l'équipe première évoluant en R2 Poule C.

Suite à la décision de la Commission des Règlements du District Haute Savoie - Pays de Gex en application de l'article 130 de RG FFF, l'équipe de SEYNOD FUTSAL 2 est également forfait général pour cette fin de saison.

Il est donc demandé aux clubs de la poule unique départementale d'en prendre acte et de se considérer exempt le jour où son équipe devait rencontrer SEYNOD FUTSAL 2.

COMMISSION FÉMININES

Présidente : Claude GRANGE

- **PRATIQUE**

SAMEDI 25 MAI 2019

La fête du Football Féminin sera organisée le **Samedi 25 mai** à Cornier.

Le Thème choisi sera « **SOUTIEN AUX BLEUES** »

De 9h à 12h, les équipes U9F et U11F existantes ou en création seront invitées à participer

De 14h à 18h, les équipes U15F et U18F existantes ou en création seront invitées à participer.

- **COUPE DEPARTEMENTAL FEMININE**

Calendrier Coupe U18F

Tirage le mardi 30 avril à 19h00

½ Finale : Samedi 1 juin

Finale : 15 ou 16 juin à Cruseilles

Calendrier Coupe Seniors F

Tirage le mardi 30 avril à 19h00

½ Finale : Dimanche 2 Juin

Finale : 15 ou 16 juin à Cruseilles

MATCH du weekend end du 6 et 7/04/2019

Seniors F D1

- Football St Jeorien – Reignier (En attente de Feuille de match + constat d'échec)

U15F (Poule Basse B)

- Morzine – Pers Jussy
- Viuz – Vacheresse (En attente de Feuille de match + constat d'échec)

U15F (D2 Poule B)

- Vacheresse – Morzine (En attente de Feuille de match + constat d'échec)

MATCH du weekend end du 20/04/2019

U18F (Poule Basse)

- Aravis – Croix de Savoie se jouera le mercredi 8 mai à 15h00 (**accord des 2 clubs**)
- **COMMISSION FEMININE**

Toutes les personnes désirant intégrer la commission féminine, peuvent le faire en prenant contact avec la présidente de la commission féminine (Claude GRANGE 06 08 91 69 70)

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

- **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)**

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu le **samedi 25 mai** à **Ville la Grand**

La fiche d'inscription a été envoyée à tous les responsables u7. Elle est également disponible sur le site du district en rubrique «Pratiques» puis «Foot Animation»

Les clubs participeront soit le matin, soit l'après-midi et dans la limite des places disponibles.

Afin que chaque club puisse participer, seuls les u7 sont invités à participer à la journée (nous verrons si des places disponibles permettront d'intégrer les u6, toujours en fonction des demandes et par ordre d'arrivée de la fiche d'inscription)

Le retour de la fiche d'inscription doit se faire par mail **UNIQUEMENT** (sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) pour le lundi 13 mai.

Horaires :

- **MATIN** : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

Clubs inscrits : COMPLET

Anney le Vieux - Arenthon - Beaumont Collonges - Bonne - Chavanod - Chéran - Combloux - Cranves-Sales - Douvaine-Loisin - Epagny - Gavot - GFA - La Filière - Marin - Marnaz - Morzine - Neydens - Reignier - Sauverny - Semine - Sillingy - Thônes - Ville la Grand - Vuache

- **APRES-MIDI** : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Clubs inscrits :

Chilly – Poisy

FESTI FOOT

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans la limite des places disponibles (mail à l'adresse sjanssoone@hautsavoie-paysdegex.fff.fr uniquement).

Une fois les répartitions effectuées ci-dessous, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence (avec un club ayant les mêmes effectifs)

Pour rappel, seuls les u9 (2ème année) sont invités à participer aux Festi-Foot.

Organisation :

Matin : Accueil de 9h à 9h20 - Fin à 12h

Après-midi : Accueil de 13h à 13h20 - Fin à 16h

Une réflexion a lieu quant à un possible report du FF de Thonon qui a été annulé.

04.05 : Haut-Giffre (Taninges)

Equipes invitées le matin (26) : Amancy (5) - Arenthon (1) - Bonneville (2) - Chamonix (2) - Cluses Sc (3) - Cornier (2) - Foron (1) - Ht Giffre (1) - Magland (1) - Marignier (5) - Marnaz (1) - Megève (1) - Vougy (1)

Equipes invitées l'après-midi (26)

Carroz (1) – Cluses FC (3) – Combloux (1) – Evires (4) – Houches (1) – Ht Giffre (2) – Mt Blanc PSG (4) – Sallanches (3) – St Pierre (3) – Thyez (4)

11.05 : Chavanod

Equipes invitées le matin ()

Equipes invitées l'après-midi ()

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**U7****Journée du 16 mars**

Bonneville

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF

Anancy le Vieux – Frangy - Cruseilles

Journée du 23 mars

Ht Giffre - Ayse - St Julien

Journée du 06 avril

Sillingy - Haut Rhône - Fillinges - Allinges

U9**Journée du 16 mars**

Léman 1

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF

Vieugy – Marnaz - Sciez - Meythet – Chavanod – Margencel – Argonay – Chilly – Foron – Evires - Bons

Journée du 23 mars

Prevessin 2 - Ht Giffre 1 - Bonneville 1 – Léman 2 – Thonon Evian 8 Ballaison 1 - Anthy Margencel 1

Journée du 30 mars

Annemasse Gaillard 9 - Viuz 1 - Haut Rhône 3 - GFA 10 - Annecy 1 - Léman 1 – Léman 2 - Marin 1 – Bonneville 3
Bonneville 3 – Amancy 4 – Ayze 1

Journée du 06 avril

Aravis 1- Pers Jussy 1 - Ville la Grand AG 1 - Arthaz 1 - St Julien 1 - Prévessin 1 - Vuache 1 - Challex 2 - Foot Sud Gessien 3 - Amancy 4 - Amancy 7 - Ayze 1

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS :

Les matchs non joués jusqu'au 17 mars ont été reprogrammés, pensez à vérifier vos calendriers. Pour les matchs reportés au week-end de Pâques il est possible, avec l'accord des 2 clubs sur FootClubs, de les avancer en semaine.

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Dorénavant les courriers concernant le championnat JEUNES devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautsavoie-paysdegex.fff.fr. La boîte mail jeunes@hautsavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée définitivement.

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence. Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE LIEU :

La Commission rappelle à tous les clubs que les changements de lieu et /ou d'horaires doivent être validés par le club adverse et transmis à la commission pour le lundi précédent la rencontre à 16h.

Au-delà aucun changement ne sera accepté.

- **AMENDES F.M.I**

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,

2 - **en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait.** Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».

3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

4- en cas de défaut pensez à nous envoyer la capture d'écran de l'incident

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la Commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

- **CATEGORIE U20**

Responsable : Jean-Michel Baulmont

FORFAIT GENERAL

D1 ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES

D3 AMPHION

INFO AUX CLUBS DE D3 :

Le calendrier de la phase 3 est en ligne.

- **CATEGORIE U15**

Responsable : Jean-Michel Baulmont

Les matchs en retard non programmés sont remis au printemps, soit les jours réservés aux matchs en retard soit en semaine pour les clubs voisins.

FORFAIT GENERAL U15 :

ANNEMASSE 4 D4 POULE A

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :

U15 D3 A HAUT RHONE - ANNECY VX 2 (*veuillez faire une feuille papier*)

- **CATEGORIE U13**

Responsables : Emmanuel Dupré

MODIFICATION DE NIVEAU POUR LES EQUIPES

Gpt Club des Usses monte en D3 poule F

Meythet 1 descend en D4 poule D

Meythet 2 monte en D4 poule G

Seynod 3 descend en D5 poule E

POULE DE PRINTEMPS

Les compositions et les calendriers définitifs sont publiés sur le site, toutefois des ajouts d'équipes sont toujours possible dans les poules avec exempt, la Commission a dû faire des choix et nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde, notamment en D3. Nous vous remercions de votre compréhension.

Petit rappel concernant les matchs non joués avant la fin de la compétition (2 juin) les deux clubs se verront amendés de 20 € chacun.

RAPPEL AUX CLUBS :

Pour des raisons pratiques, désormais les résultats doivent être saisis au plus tard le dimanche à 20h.

Les feuilles de matchs U13 sont à envoyer sur la nouvelle boîte mail pour les feuilles de match

(feuillesdematches@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) Merci de votre compréhension.

ORGANIGRAMME DES POULES U13 POUR LA SAISON 2018 - 2019

Afin de s'adapter aux futures réformes de la catégorie U13 qui sont en cours de discussion pour 2019-2020, le nouvel organigramme sera le suivant :

Pour la saison 2018-2019 :

Niveau D1 - 1 poule de 10 clubs (avec priorité aux clubs ayant une équipe en ligue)
une équipe par club

Niveau D2 - 2 poules de 10
une équipe par club

Niveau D3 - 5 ou 6 poules de 10 en fonction des inscriptions

Niveau D4 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Niveau D5 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Attention, pour la phase de printemps les poules seront composées par la Commission en fonction des résultats de la phase d'automne, et non plus selon les souhaits des clubs.

La gestion des championnats U13 sera faite par **Emmanuel DUPRE**, responsable de cette catégorie au sein de la Commission des Jeunes. Veuillez noter ses coordonnées : 06 40 51 46 34

COMMISSION FORMATION

Président : Jean-Denis ROUX

EDUCATEURS - RESULTATS CERTIFICATIONS

Certification CFF2 le 11 avril 2019 à BALLAISON :

Ordre	NOM Prénom	Club	MSP PEDA	RAPPORT	CFF2
1	AMPRIMO Tanguy	BPJEPS 2ème année	Validé	Validé	Validé
2	BADO Jonathan	BPJEPS 2ème année	Validé	Validé	Validé
3	BARAN Aksel	BPJEPS 2ème année	Validé	Validé	Validé
4	BLAIN Antoine	BPJEPS 2ème année	Non validé	Non validé	Non validé
5	BOSSONNET Aurélien	BPJEPS 2ème année	Validé	Non validé	Non validé
6	CHASTEL Thomas	BPJEPS 2ème année	Validé	Validé	Validé
7	FOING Cindy	BPJEPS 2ème année	Validé	Non validé	Non validé
8	KEITA Fadiala	BPJEPS 2ème année	Validé	Non validé	Non validé
9	LEBON Alan	BPJEPS 2ème année	Validé	Validé	Validé
10	LHEUREUX Robin	BPJEPS 2ème année	Validé	Non validé	Non validé
11	MARTY Nicolas	BPJEPS 2ème année	Validé	Validé	Validé
12	MICHAUDET Mathieu	BPJEPS 2ème année	Non validé	Non validé	Non validé
13	PESTANA Steven	BPJEPS 2ème année	Validé	Validé	Validé
14	PULEDDA Enzo	BPJEPS 2ème année	Validé	Non validé	Non validé
15	ROTURIER Lucas	BPJEPS 2ème année	Non validé	Non validé	Non validé

COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

- **SITUATION DES CLUBS AU 15 avril**

⇒ **Seniors D1 Masculin :**

Clubs en dérogation :

FC FORON

MARIGNIER SPORT

JS REIGNIER

FC THONES

Clubs en règle :

FJ AMBILLY

GFA RUMILLY VALLIERES

FC BALLAISON

AVG BONS EN CHABLAIS

FC CHERAN

US DIVONNE

US PRINGY

US SEMNOZ VIEUGY

SAINT GENIS FERNEY CROZET AS
THONON EVIAN FC

⇒ **Seniors D1 Féminin :**

Club en infraction :

FC St JEOIRIEN

Aucun document ne nous est parvenu

Club en dérogation :

US MARGENCEL

Clubs en règle :

ENTENTE BALLAISON BONS

ESCO

ES MEYTHET

JS REIGNIER

AS SILLINGY

ES SEYNOD

⇒ **U20 D1****Clubs en dérogation :**

GJ ARMOY-LE LYAUD-PERRIGNIER

SEMNOZ VIEUGY

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX

US ANNEMASSE GAILLARD 1

GJ BONS BALLAISON

CLUSES SCIONZIER FC

ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES (Forfait général)

⇒ **U17 D1****Club en infraction :**ENTENTE PAYS DE CRUSEILLE (**manque la dérogation**)**Clubs en règle :**

CS AMPHION

US ANNECY LE VIEUX2

BEAUMONT COLLONGES

CLUSES SCIONZIER FC

GP BONS BALLAISON

GJ PAYS DU MONT BLANC

US PRINGY

SAINT GENIS FERNEY CROZET AS

⇒ **U15D1**

Club en infraction :

THONON EVIAN FC

Aucun document ne nous est parvenu

Clubs en dérogation :

ESCO

SEMNOZ VIEUGY

Clubs en règle :

ANNECY FC

US ANNEMASSE GAILLARD

CLUSES SCIONZIER

GJ PAYS DU MONT BLANC

VILLE LA GRAND AJ (**manque le tableau récapitulatif**)

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.